



COLLEGE

Certains livres scolaires ou du CDI sont prêtés à votre fille par l'établissement pour l'année scolaire. Un chèque de caution d'un montant de 120 € vous est demandé et ne sera pas encaissé. Il vous sera rendu en fin d'année une fois que votre fille aura rapporté ses livres, en bon état et au complet. Dans le cas contraire, ce chèque servira au remplacement des livres endommagés ou non restitués.

Classe de

A (ont) pris connaissance des conditions de prêt des livres et remet (tent) un chèque de **caution de 120 €** à l'ordre de Sainte-Marie de Neuilly, en indiquant au dos le nom et la classe de leur fille.

Signature :

Lors de l'absence d'un professeur en première ou en dernière heure de la journée, la Responsable de division peut proposer à votre fille de rentrer plus tard ou sortir plus tôt.

classe de

- à rentrer à 9h10 oui ☐ non ☐
- à quitter l'établissement à 15h55 oui ☐ non ☐

Signature :